

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal tenue le lundi 9 mai 2016, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté Gilles Gauvreau
Rémi Beauchesne Steve Leblanc
Dominic Lapointe

Est absent : le conseiller Benoît Couture

Les membres présents forment le quorum.

**2016-05-88 Demande d'aide financière - Programme d'aide à l'amélioration
du réseau routier municipal (PAARRM)**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord complète une demande d'aide financière afin d'obtenir un montant dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

QUE le directeur général, Monsieur Mathieu Couture, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et à son suivi.

**2016-05-89 Demande d'ouverture de dossier au MTQ - Entrées du parc
industriel sur la route 161**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord transmette une demande formelle d'ouverture de dossier officiel pour les entrées du parc industriel sur la route 161 au Ministère des Transports (à la Direction de la Mauricie et Centre-du-Québec);

DE joindre le schéma proposé par la municipalité afin de permettre l'analyse du dossier;

QUE le directeur général, Monsieur Mathieu Couture, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et à son suivi.

2016-05-90 Offre de services - Réfection d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE le pavage d'une longueur de 100 mètres de la rue Caron est à refaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée en 2013 (Résolution #2013-07-112) a procédé à la réfection de l'asphalte de Mme Rose-Aimée Côté puisque la conduite sanitaire a endommagé l'asphalte sur une portion de la cour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de l'entrepreneur Sintra Inc. un proposition de prix au coût de 17,417\$ pour la rue Caron et de 3,332\$ pour la cour de Mme Côté;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

DE procéder aux travaux de réfection de la rue Caron ainsi que ceux de la cour de Mme Côté selon les coûts proposés par l'entrepreneur.

2016-05-91 Carrefour d'entraide Bénévole - Campagne de financement

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord participe à la campagne de financement du Carrefour d'Entraide Bénévole pour un montant de 425\$, soit l'équivalent d'une contribution de 0.50\$/habitant et d'en autoriser le paiement.

2016-05-92 Souper bénéfice au Homard

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord permette à M. Serge Carrier et M. Bobby Dubois d'utiliser gratuitement le centre communautaire pour la tenue d'un souper bénéfice au Homard qui se tiendra le vendredi 3 juin et dont tous les profits seront remis à l'OTJ de Ham-Nord.

2016-05-93 Réfection du Rang 10 - Demande de partage des coûts avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement sont requis à l'extrémité du 10e rang;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire (Jasmino Sirop) utilisant cette portion de chemin est propriétaire d'un terrain sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord et que sa "cabane à sucre" est située sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham perçoit elle aussi des revenus de taxation pour la propriété étant située sur son territoire et que le seul accès possible pour le propriétaire est d'utiliser le 10e rang à Ham-Nord;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

DE demander et d'acheminer la présente résolution à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham afin de partager les coûts de rechargement de cette portion du 10e rang selon une répartition juste et équitable des revenus de taxes perçus.

2016-05-94 Interdiction de mettre du bois au dessus des fossés

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ont pris la mauvaise habitude de disposer des "billots de bois" dans les fossés;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une infraction au règlement #449, Article 12 (Nuisances) de procéder à cette pratique;

CONSIDÉRANT QUE la présence de bois dans les fossés nuit au libre écoulement des eaux causant du même coup des dommages à la route;

CONSIDÉRANT QUE la présence de bois dans les fossés peut s'avérer dangereuse pour les usagers de la route;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ENVOYER une lettre d'avertissement à tous les propriétaires disposant de bois dans les fossés avec un délai de 48 heures pour remédier à la situation, sans quoi le propriétaire sera passible d'une amende selon les modalités de l'article 32 si la situation n'est pas corrigée ou si cela se reproduit.

2016-05-95 Programmation révisée des travaux - TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2016-05-96

Mise en valeur du Patrimoine - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska procède présentement a un appel de projet pour la "Mise en valeur du Patrimoine";

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a eu le privilège et l'immense chance que le livre "Ham-Nord, d'Hier à aujourd'hui", écrit par Jean-Paul Vézina dans le cadre des Fêtes du 125e anniversaire de la municipalité en 1989, ait été mis sur pied;

CONSIDÉRANT QUE ce livre représente beaucoup pour la municipalité puisqu'il permet de garder en mémoire l'histoire et le passé de notre communauté;

CONSIDÉRANT QU'ayant été produit en 1988 pour un total de 1,000 exemplaires, nous voilà donc en 2016 n'ayant plus aucune copie de disponible pour les gens intéressés à se procurer ce petit chef d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire assurer la pérennité de ce bel ouvrage en reproduisant 250 copies supplémentaires et ainsi faire vivre à travers le temps, le passé et l'histoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord et de la paroisse "Les Saints-Anges de Ham-Nord";

CONSIDÉRANT QUE ce fonds constitue une aide financière disponible d'un montant variant entre 1,000\$ et 3,000\$ selon les projets retenus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'assumer au moins 50% des coûts du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme de "Mise en valeur du Patrimoine" pour la reproduction de 250 exemplaires du livre "Ham-Nord, d'Hier à aujourd'hui", projet dont les coûts sont évalués à 5,350\$.

QUE le directeur général, Monsieur Mathieu Couture, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et à son suivi.

Le maire lève l'assemblée à 20h40.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.